



**ADMINISTRATION CANTONALE
DES IMPÔTS**

Route de Berne 46
1014 Lausanne

Lausanne, le - 5 JAN. 2021

EXONERATION POUR BUTS D'UTILITE PUBLIQUE

A T T E S T A T I O N

délivrée à l'Association « **Alpes vivantes** », avec siège à Ollon, dont le but est le suivant :

« L'association « Alpes vivantes » a comme objectif de promouvoir la biodiversité, de développer et soutenir des projets visant à valoriser, améliorer et protéger la biodiversité, et la nature sur le périmètre d'action de l'association, en collaboration avec divers partenaires, dont les communes, en particulier. »

Par décision de ce jour, l'Administration cantonale des impôts a reconnu que l'association ci-dessus poursuit une activité qui peut être considérée comme d'utilité publique au sens des articles 56, lettre g, de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct du 14 décembre 1990 et 90, alinéa 1, lettre g, de la Loi cantonale sur les impôts directs cantonaux du 4 juillet 2000.

Administration cantonale des impôts
Division de la taxation
Centre de compétences Personnes physiques

Patrick Grandjean
Juriste-Fiscaliste

Linda Piras
Fiscaliste